

A photograph of a bride and groom in wedding attire. The bride is in the foreground, holding a large bouquet of white and peach roses. The groom is behind her, and they are kissing under a white, flowing veil. The background shows a building with classical architecture and some trees.

VOTRE GUIDE ADMINISTRATIF

Mariage au soleil

Sommaire

- Introduction
- Première étape décider où et comment
- Ce qu'il faut savoir avant de dire "Oui"
- Les démarches côté Belgique
- Traductions et législations
- Après le mariage : Reconnaissance en Belgique
- Check-List des documents
- Conseils Symbiose
- Conclusion





Introduction

Si vous lisez ceci, c'est probablement parce que vous rêvez d'un mariage à l'étranger... au soleil !

Félicitations, vous êtes fiancés ! Je suis sûre que l'excitation est à son comble.

Mais je parie que vous commencez déjà à sentir poindre la petite angoisse des démarches administratives.

Organiser un mariage est déjà une belle aventure, alors imaginez à l'étranger : papiers, traductions, légalisation, démarches avec les autorités locales... Ouf !

La bonne nouvelle, c'est que tout cela peut paraître lourd, mais en réalité, avec un peu d'organisation (et les bons conseils), c'est tout à fait gérable.

Avec « Le guide administratif des mariages au soleil », mon objectif est simple :

- 👉 alléger votre stress
- 👉 vous donner une vision claire des étapes à suivre
- 👉 vous aider à transformer cette partie moins glamour de l'organisation en un parcours fluide.



Première étape : décider où (et comment) se marier

La première grande question est où et comment vous marier.

Quand on choisit de dire "oui" à l'étranger, plusieurs options s'offrent à vous :

- Le mariage civil légal sur place : reconnu par les autorités du pays, avec tout le dossier administratif à constituer en Belgique puis à remettre sur place.
- Le mariage civil en Belgique + cérémonie symbolique à l'étranger : une option souvent choisie pour alléger la paperasse (et éviter les imprévus administratifs).
- La cérémonie religieuse ou laïque à l'étranger, avec ou sans reconnaissance légale.

👉 Astuce Symbiose : il n'y a pas de bonne ou mauvaise option. Tout dépend de vos priorités : praticité, émotions, reconnaissance légale, ou tout à la fois.

Ce qu'il faut savoir avant de dire “oui”

Fait n°1

Pour que votre mariage à l'étranger soit reconnu en Belgique, il doit respecter les conditions légales du pays choisi et être enregistré ensuite en Belgique.

Fait n°2

Selon les pays, les documents demandés varient (acte de naissance, certificat de célibat, preuve de nationalité, etc.). Et dans 90 % des cas, ils doivent être traduits et légalisés.

Fait n°3

Les délais ne sont pas les mêmes partout :

- En Belgique, vos documents doivent dater de moins de 3 mois.
- À l'étranger, certains pays demandent des dépôts de dossiers 2 à 6 mois avant la date prévue.

Fait n°4

La langue : comme en Belgique, il peut être obligatoire de passer par un interprète certifié si vous ne comprenez pas la langue officielle de la cérémonie.

Fait n°5

Le changement de nom après mariage n'existe pas en Belgique. Si vous rêvez de porter le nom de votre conjoint(e), il faut en faire la demande séparément via une procédure administrative.



Les démarches côté Belgique

Avant même de penser au pays de destination, commencez par :

1. Contacter votre commune :

- Informez-les de votre intention de vous marier à l'étranger.
- Demandez la liste des documents nécessaires pour constituer votre dossier.



1. Préparer vos documents (en général) :

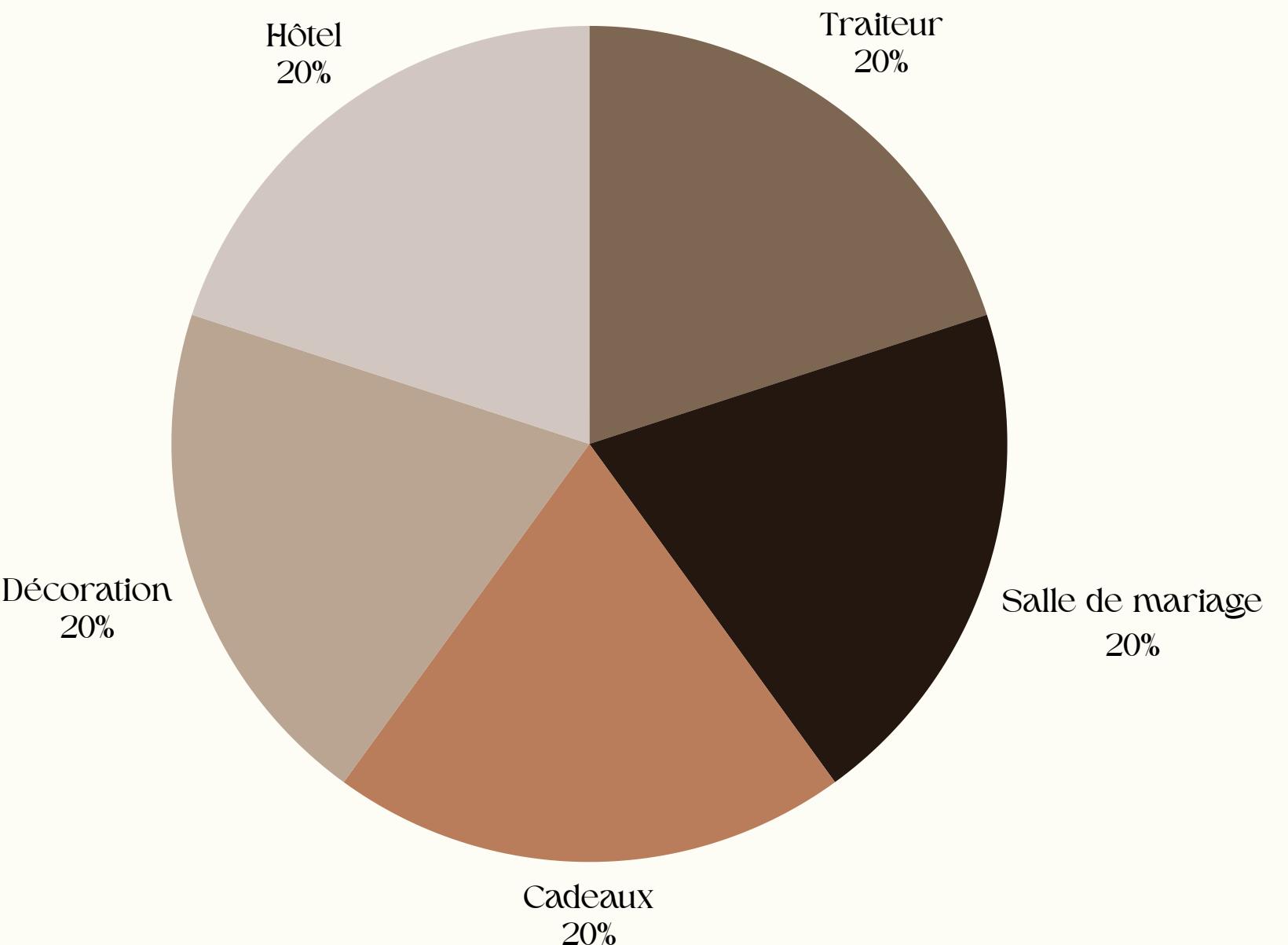
- Carte d'identité valide
- Acte de naissance (moins de 3 mois)
- Certificat de célibat (aussi appelé certificat de coutume)
- Preuve de nationalité
- Contrat de mariage éventuel (si vous en prévoyez un chez le notaire)



Traductions et légalisations

Prix moyens :

- Traductions certifiées : 40 € – 70 € par page
- Apostilles/légalisations : 20 € par page
- Certificat de coutume : gratuit à certaines ambassades, payant ailleurs (30 € – 100 €)
- Contrat de mariage : 300 € – 600 €



Traductions et légalisations

- Traduction : vos documents doivent être traduits dans la langue du pays (ou en anglais selon les cas), par un traducteur assermenté.
- Légalisation/apostille : obligatoire pour que vos documents soient valides à l'étranger.

💡 À savoir :

- Les apostilles sont délivrées à Bruxelles (SPF Affaires Étrangères).
- Certaines démarches peuvent être faites par légalisation, mais pas toutes.
- Comptez 20 € par page pour une apostille.





Après le mariage : reconnaissance en Belgique

Une fois mariés à l'étranger, il faudra :

- Obtenir un acte de mariage officiel dans le pays de célébration.
- Le faire traduire et légaliser (si nécessaire).
- Le déposer à votre commune en Belgique pour qu'il soit enregistré dans vos registres.

👉 Sans cette étape, votre mariage ne sera pas reconnu officiellement en Belgique.



Check-lists pratiques

Check-list des documents :

- Carte d'identité valide
- Acte de naissance (moins de 3 mois, traduit + apostillé)
- Certificat de célibat / coutume
- Preuve de nationalité
- Contrat de mariage éventuel
- Traductions certifiées
- Apostilles / légalisations



Timeline type :

- 6 mois avant : contacter la commune + vérifier la procédure dans le pays choisi
- 4 mois avant : demander certificats et documents belges
- 3 mois avant : traductions et légalisations
- 2 mois avant : dépôt du dossier au pays de mariage
- Jour J : cérémonie au soleil ☀️
- Après : enregistrement du mariage à la commune en Belgique



Budget administratif estimatif :

- Traductions : 150 € – 300 €
- Apostilles/légalisations : 40 € – 120 €
- Certificats : 30 € – 100 €
- Contrat de mariage (si choisi) : 300 € – 600 €
- Interprète local (si obligatoire) : 200 € – 400 €



Conseils Symbiose

- Vérifiez l'orthographe exacte de vos noms sur TOUS les documents.
- Gardez toujours des copies (papier et numérique).
- Anticipez : entre la Belgique et l'étranger, les délais peuvent être longs.
- Si vous êtes perdus : rappelez-vous que le plus important n'est pas la paperasse mais ce que vous célébrez.

Et surtout... vous n'êtes pas seuls. Symbiose Wedding Events est là pour vous guider dans ces démarches et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : vivre votre jour J sans stress, au soleil, entourés d'amour.



Conclusion

J'espère que ce guide vous a donné des clés utiles pour comprendre et anticiper les démarches d'un mariage à l'étranger.

Votre rêve d'un mariage au soleil est à portée de main : avec un peu d'organisation et le bon accompagnement, l'administratif ne sera plus un obstacle, mais une étape franchie en toute confiance.

Symbiose Wedding Events
“Less Stress – More Yes”

merci

